



Montreuil, le 4 juin 2018

Monsieur Philippe WAHL  
Président du Groupe La Poste  
9, rue du Colonel Pierre Avia  
75757 PARIS CEDEX 15

**Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée 12 Juin 2018**

Monsieur le Président,

Notre Fédération a l'honneur de déposer un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 12 Juin 2018. Ce préavis couvre l'ensemble des personnels fonctionnaires, contractuels de droit privé et de droit public, cadre ou non cadre travaillant dans les PIC – CTC – PIAC.

**Ce préavis couvre tous les régimes de travail, cycliques ou assimilés, à partir du lundi 11 Juin 2018 du début de service de la brigade de nuit, jusqu'au vendredi 15 juin 2018 fin de service des brigades de nuit.**

**Les personnels sont susceptibles de cesser le travail pour les motifs suivants :**

- > arrêt immédiat de toutes les fermetures et réorganisations.

**LE POUVOIR D'ACHAT**

- > le salaire, avec un SMIC de base à 1.800 €uros bruts
- > la reconnaissance des qualifications et la promotion
- > le 13ème mois
- > l'augmentation de l'heure de nuit
- > la revalorisation du complément poste
- > le grade de base en II-1
- > Une prime de 500 € au titre de la pénibilité

**L'EMPLOI**

- > le comblement des vacances d'emplois,
- > un volant de remplacement à 25 % sur site
- > le passage des CDD ou intérimaires en CDI et un plan de titularisation
- > le comblement des départs à la retraite
- > des conditions de travail améliorées
- > la réduction du temps de travail à 32 heures en jour, 28 heures en nuit
- > la prise en compte de la pénibilité par des départs à 55 ans et la retraite à 60 ans pour tous à taux plein
- > le respect des règles de congés
- > la compensation des repos sur fériés et veilles de fériés avec effet rétroactif
- > la restitution des 4 RE pour tous les régimes de travail
- > la prise en compte de l'éloignement domicile-travail

## ACTIVITE

- > une structure de tri (tous trafics) ou CTC par département
- > l'arrêt des fermetures de PIC et CTC
- > le maintien et développement du J + 1, voire du H+

## SOCIAL

- > une restauration avec un repas équilibré et chaud sur place
- > des crèches pour les enfants d'agents
- > une prime de transport pour les agents n'ayant pas accès au transport en commun (loi Déc. 2008)
- > l'arrêt de toute forme de pressions, voire de répression

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

Valérie MANNEVY  
Membre du Bureau Fédéral

